

Préserver et restaurer le bocage : un engagement pour l'avenir

Le bocage désigne un paysage caractérisé par un enchevêtrement de haies et de petits bois qui délimitent les champs et les prairies. Au-delà de ses fonctions écologiques, telles que la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols et la gestion de l'eau, le bocage est également un élément fondamental du patrimoine local. Il façonne le paysage rural, participe à l'identité des territoires et témoigne d'une gestion paysagère traditionnelle, liée à l'histoire agricole. Les haies créent aussi des corridors écologiques pour la faune, favorisent l'infiltration de l'eau et protègent les terres agricoles contre le ruissellement et les coulées de boue. Elles sont ainsi à la fois un atout environnemental et un marqueur culturel, symbolisant la relation durable entre l'homme et son territoire.

Objectifs 2026

Cette année encore la Communauté de communes accompagne la plantation et la restauration de haies bocagères. Pour l'hiver 2025-2026, près de 11km de haies seront restaurés, et ce tout programme confondu (Breizh Bocage / programme libre / programme de régénération naturelle).

La régénération naturelle : une dynamique de restauration nouvelle

La régénération naturelle sous-entend de laisser faire la nature en laissant les arbres et arbustes pousser naturellement. Quels en sont les avantages ? Tout d'abord, moins d'entretien : la haie pousse naturellement et un simple suivi du nombre d'arbres suffit. En effet, les arbres et arbustes qui poussent en lieu et place dès le début sont plus vigoureux : ils ne subissent pas de stress lié aux transplantations ! Aussi, l'appropriation des haies par le bénéficiaire est plus importante : une haie qui remplit ses objectifs sans demander beaucoup de travail, que demander de mieux ! De plus, le bénéficiaire est au cœur du projet et du suivi de son évolution, la Communauté de communes n'intervient que ponctuellement.

La poursuite des travaux de plantation de 2024-2025 (Breizh Bocage ; programme libre)

La Communauté de communes a accompagné la création de 6.9 km de haies plantées, avec pour les projets Breizh bocage, plus de 63% en zone prioritaire. Malheureusement, en 2025 de nombreuses coulées de boue dégradant chaussées et maisons individuelles ont encore été observées. Les travaux doivent donc se perpétuer en conservant des objectifs de lutte contre l'érosion et d'amélioration de la gestion de l'eau pluviale.

Aux alentours du Guyoult : lutter contre les dégâts potentiels de l'eau

Le service Environnement a développé une approche globale : un suivi du chemin de l'eau a été réalisé en parallèle de travaux et réflexions sur le bocage. Ainsi, c'est globalement que la circulation de l'eau a été analysée sur l'ensemble des micro-bassins touchés par des coulées de boue. La conclusion de ce travail : en évacuant l'eau le plus rapidement possible, on accentue les risques d'inondation en aval (par effet d'entonnoir) tout en limitant la capacité de l'eau à s'infiltrer dans le sol et à abreuver les retenues d'eau (destinées à l'eau potable). Les réserves d'eau diminuent et sa disponibilité est donc moindre lors de la saison estivale (sécheresse), pouvant entraîner des restrictions.

Comment agir ? Chacun à son échelle peut intervenir (particuliers, agriculteurs, collectivités, entreprises) en créant des aménagements (bocage, baïrière, ...) qui permettent à l'eau de s'infiltrer et de se purifier. Car en effet, ralentir l'écoulement de l'eau facilite aussi son traitement naturel par les sols et végétaux présents. On préserve donc à la fois la quantité et la qualité de notre eau, tout en se protégeant des dégâts (parfois graves) qu'elle peut causer (inondations, coulées de boue, sécheresse ...).

Parmi les aménagements possibles, il existe aussi la possibilité de réimplanter les cours d'eau dans leurs lits naturels, comme cela a été fait en 2025 entre Pleine-Fougères et La Boussac pour le Guyoult. Grâce aux [travaux menés par le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne](#) (SBC), ce sont 1,2km du fleuve qui ont été restaurés.

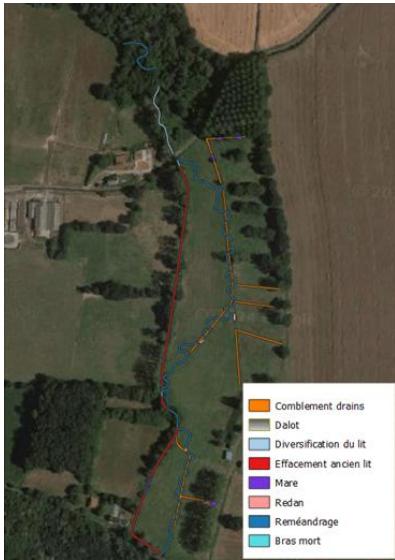


Figure 2 : Un cours d'eau initialement détourné et dégradé



Figure 1 : Remise en fond de vallée du Guyoult et restauration de ses habitats

Au total sur le territoire, ce sont près de 100 sites qui ont été identifiés (avec des enjeux de ruissellement ou d'érosion) par la collectivité au cours des trois dernières années.

Sensibiliser les publics, en particulier les jeunes

Une douzaine d'actions ont été menées par le service Environnement en 2025. Concernant le bocage plus particulièrement, plus de 280 personnes dont 160 scolaires ont été rencontrées pour discuter et échanger autour de cette thématique.

Les techniciens du service entament une nouvelle programmation pour 2026-2027. Si vous avez des projets de haies, talus ou bosquets c'est le moment ! N'hésitez pas à les joindre : emilien.woisard@ccadol-baiemsm.bzh, 06 85 41 01 25 ou timothee.nolot@ccadol-baiemsm.bzh.

Vous pouvez aussi les rencontrer à travers leurs missions de sensibilisation et de valorisation du bocage. Deux temps d'échanges et de formations sur la taille de jeunes arbres seront proposés prochainement (courant février). Vous pouvez aussi les rencontrer lors d'évènementiels comme les comices agricoles ou à la fête de la pomme à Dol-de-Bretagne (courant octobre).